

## DELIBERATION

### Relative à l'avenant à la convention conclue entre le Cnous et le Ministère de la culture

#### La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

*Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,  
Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous,  
Vu la convention de mandat signée entre le Cnous et le Ministère de la Culture signée le 21 février 2017 et ses avenants,  
Vu le projet d'avenant et la note présentée en séance,*

- **Point de l'ordre du jour**

6 - Conventions

- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Approbation du projets d'avenant à la convention de mandat entre le Cnous et le Ministère de la culture telle que présentée aux administrateurs.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve, à l'unanimité** des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 25

Quorum : 9

Membres participant à la délibération : 15

Procurations : 6

Abstention : 0

**Pour : 21**

Contre : 0



**Dominique MARCHAND**

*Pièce jointe : Projet d'avenant à la convention de mandat*

Délibération publiée le 13 avril 2022